

DEPARTEMENT
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
35	21		21	
			Dont procurations	
			04	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR(arrivée à 17H45), Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Clair JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Félix CATHERINE, Arlette BRAVO PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY William PAULIN, Christophe AGELAN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY a respectivement donné procuration à Charles ANIN, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Patrick FLERIAG, Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation
22/02/2018

Date d'affichage de la convocation
22/02/2018

Objet de la Délibération

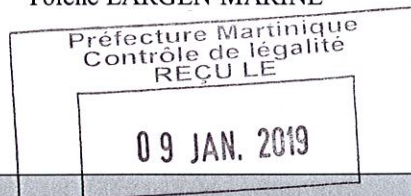
FINANCES

Subvention

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation – S.I.A.O

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE



ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SERVICE INTEGRE DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (S.I.A.O) DE LA MARTINIQUE

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le courrier du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en date du 11 septembre 2017, sollicitant une subvention d'un montant de trois mille euros (3000 €) pour financer ses actions ;
- Vu l'avis favorable, en date 07 décembre 2017, de la commission des Affaires Sociales sur l'attribution au SAIO d'une aide d'une montant de cinq cents euros (500 €) ;
- Vu l'avis favorable, en date du 19 février 2018, de la Commission Finances ;

- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 19 février 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- Une subvention d'un montant de cinq cents euros (500 €) est attribuée au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), afin de soutenir son action auprès des personnes les plus en difficulté ;
 - La dépense correspondante est imputée au chapitre 65 du budget communal.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 08 JANV 2019

Le Maire

LUC CLÉMENTÉ

